



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr
Site internet : www.formagri38.fr



CS APICULTURE

Certificat de Spécialisation en Apiculture
RNCP Fiche 38329

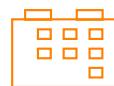


Objectifs de la formation

Le certificat de spécialisation (CS) est une certification professionnelle délivrée par le Ministère de l'Agriculture. Sa finalité est :

- > D'être autonome pour toutes les interventions réalisées sur un rucher,
- > De maîtriser les aspects techniques de toutes les étapes de l'élevage,

Il ne confère pas la capacité agricole.



(Calendrier disponible
sur le site web)

Organisation et conditions d'accès à la formation

Au CFPPA/UFA deux voies sont proposées, la formation continue et l'apprentissage, selon votre âge et votre statut.

Les parcours sont individualisés en fonction des acquis professionnels et du niveau de diplôme.

TAUX RÉUSSITE 2025 : 100%
RÉUSSITE 2022 : 92%
RÉUSSITE SUR 3 ANS : 92,5 %

INSERTION des diplômés
► 2024 : 40 % (à 3 mois)
► 2023 : 50 % (à 3 mois)

SATISFACTION 2025 : 8,5/10
SATISFACTION SUR 3 ANS : 8,2/10

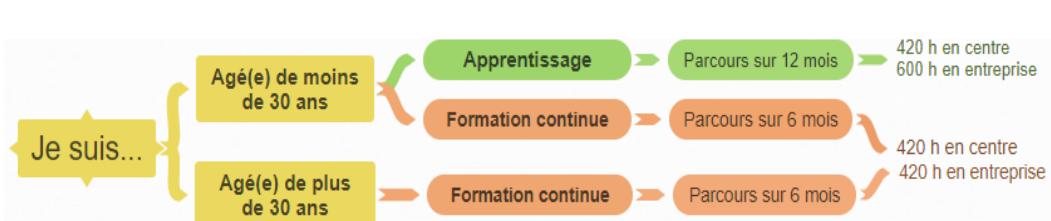
DURÉE
► 1 an

EFFECTIF
► 8 à 10 personnes

PROCHAINE SESSION
► 2026

DÉLAIS D'ACCÈS
Minimum 7 jours après obtention du financement ou signature du contrat d'apprentissage

CONTACTS
► christophe.reboud@educagri.fr
► agnes.faure1@educagri.fr



Apprentissage

- > Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement agricole (minimum de niveau 4)
- > Avoir moins de 30 ans et / ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme. (salariat ou installation)
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale.

L'alternance propose des périodes en entreprise et des périodes en centre,

Formation continue

- > Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement agricole (minimum de niveau 4)
- > Être titulaire d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme. (salariat ou installation)
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale.

Programme de la formation

Unité Capitalisable	Contenus	Volume Horaire (indicatif)
UC1	Réaliser la conduite des colonies	200h
UC2	Réaliser la multiplication des colonies	98h
UC3	Mettre en œuvre la récolte et le conditionnement des produits apicoles	98h
	Accompagnement	24h

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans une exploitation agricole (apicole).

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

Pré-requis et conditions d'admission

- > Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement agricole (minimum niveau 4) dans le domaine de la production.
- > Avoir un projet professionnel en apiculture à court ou moyen terme.
- > Avoir confirmé son statut de prise en charge (financement).

LES CANDIDATS DOIVENT :

- > Contacter notre établissement.
- > Avoir déposé auprès du CFPPA un dossier de candidature (à remplir directement sur notre site internet <https://formagri38.fr>)
- > Suivre une réunion d'information collective entre mai et octobre. L'objectif de ce temps est de vous aider à bien choisir votre formation et à appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement.

Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

Tarifs et conditions financières

Apprentissage

- > Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/ Statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 10 et 14 euros/heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans les 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible aux dispositifs de financement France Travail, CPF (compte personnel de formation), PTP (projet de transition professionnelle) et dans le cadre d'un PSE...

Obtention du diplôme

LE DIPLÔME S'OBTIENT :

- > Par validation des unités capitalisables. Les UC sont valables 5 années et permettent une validation partielle, une acquisition progressive du diplôme.
- > Les blocs de compétences sont valables à vie et permettent une validation partielle.
- > Les évaluations s'appuient sur des situations de travail.
- > Par la VAE

Débouchés et poursuites d'études

Le Certification de Spécialisation « Apiculture » a pour objectif l'insertion dans le milieu professionnel :

- > Création et développement d'un atelier apicole,
- > Installation en apiculture,
- > Salarier en exploitation.



Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA ME Métiers de l'élevage
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...